

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour (Service Incendie)**

Procès-verbal de la **session ordinaire** du Conseil de la Municipalité régionale de Comté de Bécancour (Service Incendie), **séance du 18 octobre 2017**, tenue à Lemieux (caserne de pompiers) à **19h30** sous la présidence de M. Mario Lyonnais, préfet de la MRC de Bécancour et maire de Sainte-Françoise, à laquelle sont représentées les municipalités suivantes :

Deschaillons-sur-Saint-Laurent	M. Christian Baril, maire
Fortierville	Mme Julie Pressé, mairesse
Lemieux	M. Jean-Louis Bélisle, maire
Manseau	M. Guy St-Pierre, maire
Parisville	M. Maurice Grimard, maire
Sainte-Cécile-de-Lévrard	M. Simon Brunelle, maire
Sainte-Sophie-de-Lévrard	M. Jean-Guy Beaudet, maire
Saint-Pierre-les-Becquets	M. Yves Tousignant, maire
et tous formant quorum	

Ne sont pas représentées :

Bécancour
Sainte-Françoise
Sainte-Marie-de-Blandford
Saint-Sylvère

Assistant également à cette séance :

M. Daniel Bélieau, directeur général et secrétaire trésorier
M. Sébastien Demers, directeur par intérim du service incendie
M. Guy Lemieux, agent en prévention du service incendie
Mme Élisabeth Bélanger, secrétaire-comptable du service incendie

1. PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM

M. Lyonnais souligne la présence de M. Robert Bernier dans l'assistance et M. Guy St-Pierre en profite pour lui remettre un manteau et une tuque à l'effigie du SSIRMRCB.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum est constaté et la réunion ouvre à 19h30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après l'ouverture de la séance, on procède à la lecture du projet d'ordre du jour. Les points suivants sont à ajouter :

9.4 RAC/IPIQ

RÉSOLUTION # 2017-10-231
adoption de l'ordre du jour

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Louis Bélisle

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que l'ordre du jour soit accepté tel quel en laissant l'item AFFAIRES NOUVELLES ouvert.

ADOPTÉE

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE
3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2017
5. FINANCES – SSIRMRCB
 - 5.1 Liste des encaissements et déboursés
6. RAPPORT DU DIRECTEUR PAR INTÉRIM
 - 6.1 Suivi des interventions
 - 6.2 Remise des diplômes aux pompiers
 - 6.3 Programme de financement pour la formation 2018
 - 6.4 Limitation de charges sur les ponts
 - 6.5 Cédule réunion de travail pour le budget 2018
7. RAPPORT DE L'AGENT EN PRÉVENTION INCENDIE
 - 7.1 Suivi de la semaine de prévention des incendies – évacuations
 - 7.2 Collecte pour les grands brûlés
 - 7.3 Prévention résidentielle
8. RESSOURCES HUMAINES
 - 8.1 Embauche nouveaux pompiers
 - 8.2 Formation
9. AFFAIRES NOUVELLES
 - 9.1 Bornes fontaines – tests annuels et entretien
 - 9.2 Achat d'équipements 2017
 - 9.3 Rencontre du Conseil des maires (incendie) en caserne pour 2018
 - 9.4 Reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) et IPIQ

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour (Service Incendie)**

10. PÉRIODE DE QUESTIONS
11. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2017

RÉSOLUTION # 2017-10-232
adoption du procès-verbal – séance du 21 septembre 2017

SUR PROPOSITION DE Monsieur Yves Tousignant

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le procès-verbal de la séance du 21 septembre 2017 soit accepté tel quel avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

SUIVIS:

7.7 Communications radios

2 compagnies qui ont répondu à la demande pour faire l'expertise. Orizon Mobile est le 1^{er} choix. Le coût pour l'expertise est de moins de 1 000 \$ pour évaluer les systèmes de communications et faire des recommandations. Le conseil des maires est d'accord pour que M. Sébastien Demers poursuive les démarches dans ce dossier avec Orizon Mobile.

8.3 Prévention résidentielle

La procédure pour signer les avis de prévention résidentielle sera envoyée dans le même courriel que l'avis lui-même.

10.1 Décision pour 2 factures impayées

M. Coté a été rencontré et la lettre d'annulation de la facture lui a été remise en personne. Les documents pour le dossier de M. Laval Duplessis ont été transmis à l'avocat.

10.2 SUMI

La date limite pour transmettre la résolution concernant le SUMI, était le 31 octobre. Elle a été repoussée au 15 décembre 2017. Le projet et les documents doivent être transmis au plus tard le 15 février 2018. M. Sébastien Demers explique qu'il faudra faire une rencontre avec Bécancour car c'est un dossier qui est porté par la MRC.

11. Période de questions

M. Yves Tousignant avait demandé à savoir si une médaille pour acte de bravoure pouvait être faite afin de souligner le mérite du citoyen qui a alerté son voisin de l'incendie de sa demeure le 18 septembre dernier. Après consultation du site Internet des médailles canadiennes, il n'est pas admissible car cela doit être au péril de sa vie. M. Sébastien Demers suggère que la municipalité se charge de souligner son geste et le service incendie pourrait se joindre à la municipalité.

5. FINANCES – SSIRMRBC

5.1 Liste des encaissements et déboursés

Les encaissements pour la période du 14 septembre au 11 octobre 2017 s'élèvent à 158 042 \$ (quotes-parts, facturation interventions, travaux municipaux). Les déboursés pour la même période s'élèvent à 127 103 \$ (salaires, téléphone, DAS, location pagettes, essence, entretien et réparation camions, déplacements, frais de formation, achats de pièces, papeterie, repas pompiers, location caserne, bureau).

6. RAPPORT DU DIRECTEUR PAR INTÉRIM

6.1 Suivi des interventions

Explication des cartes « administration » suite au feu de résidence de la rue Masson. Les pompiers sont retournés à 4 reprises pour surveiller et arroser les braises. Il y avait une odeur de fumée qui inquiétait le voisinage. M. Serge Brisson, chef de district de Saint-Pierre-les-Becquets est présent et explique la situation. Il y avait de la cellulose qui est un matériau difficile à éteindre car le feu y couve. Il y avait également des matériaux de construction qui ont fait une couche imperméable par-dessus le brasier qui fumait toujours. Les pompiers ont dû déblayer à la pelle pour ensuite éteindre complètement. Toutefois cela n'a pas causé de dommages supplémentaires au bâtiment.

6.2 Remise des diplômes aux pompiers

La remise des diplômes pour la formation a eu lieu le 12 octobre dernier à la caserne centrale de Bécancour. 12 pompiers sont récipiendaires pour la section matières dangereuses/sensibilisation et 1 récipiendaire du diplôme matières dangereuses/opération. M. Sébastien Demers présente ses excuses pour le court délai de l'invitation qui a été faite aux maires. Il a demandé à Mme Élisabeth Bélanger de mettre à son horaire de septembre 2018, une note pour faire une demande à Bécancour de la date de remise. M. Simon Brunelle a apprécié la remise des diplômes. Il a remarqué la fierté dans les visages des récipiendaires. C'est beaucoup d'heures de cours pour un travail qui se fait sur une base volontaire.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour (Service Incendie)**

Le service incendie de Bécancour a dévoilé, lors de la remise, la roulotte de prévention. Une visite était possible lors de cette soirée. M. Sébastien Demers mentionne que c'est un bel outil de prévention.

M. Demers informe à nouveau le conseil des maires qu'il y aura une remise des médailles du lieutenant-gouverneur le 17 novembre au Centre culturel de St-Grégoire. 3 pompiers du services y seront honorés. Un courriel sera envoyé afin de vérifier les présences et procéder à l'inscription à la soirée car seulement les personnes inscrites peuvent y assister.

6.3 Programme de financement pour la formation 2018

**RÉSOLUTION # 2017-10-233
formation cohorte pompiers – programme de subvention 2017-2018**

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité municipaux;

ATTENDU QUE la MRC de Bécancour désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE le SSIRMRCB prévoit la formation de 14 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE le SSIRMRCB doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC en conformité avec l'article 6 du Programme.

SUR PROPOSITION DE Monsieur Christian Baril

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILES À VOTER QUE le SSIRMRCB présente une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Bécancour.

ADOPTÉE

6.4 Limitation de charges sur les ponts

Un tableau avec les limitations de charge pour les ponts du territoire du SSIRMRCB est remis aux maires. Le pont de la route pour se rendre au Parc de la Rivière Gentilly est maintenant limité à 5 tonnes. Les camions incendie ne peuvent pas passer dessus. Le SI de Bécancour sera appelé pour les appels concernant cet endroit. Pour un appel de sauvetage, les pompiers iront avec leur véhicule personnel. Sauvetage AG est également encodé pour ce type d'appel.

Plusieurs ponts ont une limitation de charge à 20 tonnes. En urgence, les camions peuvent passer mais le MTQ demande de limiter les passages si ce n'est pas nécessaire. L'état des ponts n'ira pas en s'améliorant. Éventuellement, les charges permises seront de plus en plus réduites si rien n'est fait. De plus, certains détours éventuels seront problématiques pour les interventions d'urgence.

**RÉSOLUTION # 2017-10-234
limitation de charges sur les ponts – demande au MTQ**

CONSIDÉRANT QUE la dégradation des ponts des 10 municipalités desservies par le SSIRMRCB devient problématique pour les interventions d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE les limitations de charges de certains ponts occasionnent des détours importants pour intervenir;

CONSIDÉRANT QUE ces détours augmentent le temps de réponse pour intervenir et que cela peut mettre en danger la vie des personnes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires est grandement préoccupé par cette situation;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour (Service Incendie)**

SUR PROPOSITION DE Monsieur Christian Baril

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILES À VOTER QUE le SSIRMRCB demande au Ministère des Transports du Québec de voir à l'entretien de ces ponts afin d'éviter la dégradation et faire le nécessaire pour que les véhicules d'urgence puissent continuer de passer sans risque.

ADOPTÉE

Cette résolution sera envoyée à M. Sylvain Bouchard, responsable de l'entretien des ponts pour notre secteur.

6.5 Cédule réunion de travail pour le budget 2018

La rencontre aura lieu le 8 novembre à 19h30 à la bibliothèque de Ste-Sophie de Lévrard. Pour l'année prochaine, il est demandé de repousser le conseil d'octobre et de faire la réunion le premier mercredi de novembre. La rencontre de travail pour le budget se fera après le conseil. Une résolution pour modifier le calendrier des séances sera adoptée.

7. RAPPORT DE L'AGENT EN PRÉVENTION INCENDIE

7.1 Suivi de la semaine de prévention des incendies – évacuations

Presque toutes les écoles ont été visitées et évacuées. Les OMH et les RPA également. Plusieurs garderies en milieu familial et le CPE ont aussi été visités. Les évacuations s'étirent sur 3 semaines car cela fait beaucoup de bâtiments à évacuer.

Une activité pour un groupe de jeunes ayant des difficultés au niveau académique aura lieu prochainement à l'ESLS.

L'activité de la fête automnale de Deschaillons a été grandement appréciée. Une collecte pour Opération Enfant Soleil a eu lieu lors de cette journée et une visite de caserne a été faite avec la famille du petit Noah (enfant-soleil). Lors de cette journée, les pompiers ont donné de leur temps bénévolement.

7.2 Collecte pour les grands brûlés

La collecte a eu lieu le vendredi 13 octobre et a permis de récolté plus de 2 100 \$. Les gens ont été très généreux. C'est une belle implication des pompiers. Les résultats de la campagne au niveau provincial seront envoyés par courriel lorsqu'ils seront connus.

7.3 Prévention résidentielle

La prévention résidentielle est terminée à 98%. Les statistiques seront présentées au prochain conseil des maires (incendie). Les municipalités qui ont été visitées cette année sont : Deschaillons-sur-Saint-Laurent et Forterville. Il y a eu 2 refus. Les batteries ont été appréciées également et cela a permis de clore des dossiers plus rapidement. Il y a environ 3 500 portes pour les 10 municipalités desservies par le SSIRMRCB.

8. RESSOURCES HUMAINES

8.1 Embauche nouveaux pompiers

M. Sébastien Demers explique que le comité d'embauche a une nouvelle façon de procéder pour les entrevues. Une première rencontre a lieu en caserne lors d'une pratique. Par la suite, le candidat subit un test physique pour vérifier qu'il n'a pas peur des hauteurs ou qu'il n'est pas claustrophobe. La dernière étape étant une entrevue orale plus traditionnelle avec explication des implications, test de compréhension de lecture, explication de la formation et de l'importance de l'image du SSIRMRCB. 2 candidats se sont démarqués et un s'est désisté car il voulait garder sa barbe, ce qui nuit à l'étanchéité du facial. Le risque pour le pompier est alors trop grand.

**RÉSOLUTION # 2017-10-235
embauche pompier-recrue**

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du comité d'embauche;

CONSIDÉRANT QUE le candidat a les qualités requises pour être embauché à titre de pompier-recrue pour le SSIRMRCB;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Guy Beaudet

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILES À VOTER QUE M. Alex Morin Léonard (Sainte-Sophie-de-Lévrard) soit embauché à titre de pompier-recrue pour le SSIRMRCB.

ADOPTÉE

8.2 Formation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour (Service Incendie)**

Formation autopompe : La demande a été présentée en rencontre de travail. Cependant, M. Sébastien Demers informe le conseil des maires que la formation autopompe n'aura finalement pas lieu cette année. Les délais sont trop courts. Il s'excuse et il explique qu'il a demandé à M. Ronald Sauvé d'établir un calendrier pour les formations en 2018 afin d'éviter ce genre de situation.

Formation Officier 1 : Un officier a débuté sa formation. Il s'agit de M. Charles Nantel, nommé officier en 2016. Le SSIRMRCB a 4 ans pour mener sa formation à terme. Il devrait pouvoir s'inscrire aux cours qui seront donnés au collège FX. Garneau à Québec. Certains cours sont disponibles en ligne. M. Nantel a suivi des cours qui pourront lui être crédités. Au final, la formation « officier 1 » coûtera moins cher que la formation « officier non urbain ».

**RÉSOLUTION # 2017-10-236
formation « officier 1 » pour Charles Nantel**

CONSIDÉRANT QUE M. Charles Nantel a été nommé officier en 2016 et que le SSIRMRCB a 4 ans pour terminer la formation requise;

CONSIDÉRANT QUE M. Nantel peut suivre le cours d'officier 1 au collège RX Garneau à Québec;

CONSIDÉRANT QUE certains cours pourront lui être crédités en raison de son DEC en incendie ;

CONSIDERANT QUE le coût pour la formation « officier 1 » sera moins élevé que le coût de la formation « officier non urbain »;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Simon Brunelle

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILES À VOTER QUE le SSIRMRCB rembourse les frais de formation de M. Charles Nantel pour la formation « officier 1 » au collège FX Garneau en remplacement de la formation « officier non urbain ».

ADOPTÉE

9. AFFAIRES NOUVELLES

9.1 Bornes fontaines – tests annuels et entretien

En 2008, une demande de soumission a été faite pour les tests annuels des bornes fontaines pour toutes les municipalités. La compagnie qui a été choisie est Aqua Data. L'entente était pour 5 ans, elle est maintenant échue. Guy St-Pierre demande si les maires sont d'accords pour qu'une nouvelle demande de soumission soit faite. Il est demandé de contacter chaque municipalité concernée et elles devront envoyer une résolution pour approuver la demande de soumission. Les résolutions seront acheminées à M. Sébastien Demers pour qu'il puisse procéder. Pour les réparations, il sera possible de le faire aussi selon ce que les municipalités souhaitent. Une autre résolution devra être envoyée pour les réparations. Un modèle de résolution sera envoyé aux municipalités.

9.2 Achat d'équipements 2017

M. Sébastien Demers attend la liste des demandes des officiers et si des achats sont à faire avant le 31 décembre, ils seront faits en respectant le budget. Une demande sur les achats de groupe est possible avec les autres MRC au niveau de la mousse. M. Demers vérifiera avec les MRC voisins si un achat regroupé peut être fait selon les besoins.

9.3 Rencontre du Conseil des maires (incendie) en caserne pour 2018

Le conseil des maires a bien apprécié la rencontre qui a été faite à la caserne de Lemieux le mois dernier. Les maires aimeraient faire 1 ou 2 rencontres par année dans les différentes casernes si c'est possible. M. Demers dit que c'est une très bonne idée mais qu'il faut trouver des chaises et des tables. M. Maurice Grimard informe que le mobilier de la Salle communautaire de Parisville est disponible. Il a été offert aux organismes mais il reste encore plusieurs chaises et tables qui pourraient servir pour les réunions. M. Demers s'occupe de contacter la municipalité pour aller chercher des chaises et des tables. ~~Le calendrier des séances a déjà été modifié pour tenir compte avec le lieu des rencontres sera fait dans la 1ere semaine de novembre et envoyé à la MRC.~~

**RÉSOLUTION # 2017-10-237
modification de la résolution # 2017-10-224
calendrier des séances régulières spécifiques au service incendie 2018**

SUR PROPOSITION de Monsieur Guy St-Pierre

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILES À VOTER QUE les modifications au calendrier des séances régulières spécifiques au service incendie soient acceptées telles que présentées, ainsi qu'il suit :

2018-02-32

Un calendrier des rencontres a déjà été fait et envoyé à la MRC. Il est modifié par celui-ci en tenant compte des modifications de lieu.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour (Service Incendie)**

SÉANCES RÉGULIÈRES SPÉCIFIQUES AU SERVICE INCENDIE		
DATE	HEURE	LIEU
21 février 2018	19h30	Sainte-Sophie-de-Lévrard salle municipale 184-A, rang St-Antoine
18 avril 2018	19h30	Caserne # 10 de Ste-Sophie de Lévrard 261-B St-Antoine Ste-Sophie de Lévrard
20 juin 2018	19h30	Caserne # 9 de Fortierville 515, Route 265 Fortierville
19 septembre 2018	19h30	Sainte-Sophie-de-Lévrard salle municipale 184-A, rang St-Antoine
7 novembre 2018	19h30	

ADOPTÉE

9.4 Reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) et IPIQ

3 pompiers du SSIR qui actuellement suivent les cours pour le RAC, de soir et fin de semaine et ce, à leurs frais. Les cours ont lieu à St-Etienne des Grès. Les pratiques ont lieu à la caserne de Bécancour mais la ville est en réflexion pour le renouvellement de l'entente avec l'IPIQ (Institut de protection contre les incendies du Québec). M. Sébastien Demers a discuté avec le responsable de l'IPIQ et ce dernier mentionne que l'institut se cherche une place au Centre-du-Québec pour s'implanter. Des discussions sont déjà entamées avec Trois-Rivières. Si après la discussion, il n'y a pas d'entente conclue, M. Demers aimerait savoir s'il peut contacter le responsable afin de connaître les possibilités et les modalités d'une entente entre l'IPIQ et le SSIRMRCB. M. Baril demande pourquoi Bécancour est en réflexion sur le sujet. M. Demers dit ne pas en connaître les raisons.

**RÉSOLUTION # 2017-10-238
mandat pour discussion des modalités pour entente avec IPIQ**

CONSIDÉRANT QUE l'IPIQ cherche un lieu pour s'établir au Centre-du-Québec afin de dispenser de la formation pour les services incendies;

CONSIDERANT QUE des discussions pourraient être entamées afin de connaître les modalités d'une entente éventuelle;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Christian Baril

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILES À VOTER QUE M. Sébastien Demers soit mandaté pour discuter des modalités d'une entente avec l'IPIQ concernant un lieu de formation pour l'IPIQ au Centre du Québec.

ADOPTÉE

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Jean-Louis Bélisle demande si la téléphonie IP est envisagée pour bientôt dans les casernes. M. Daniel Bélieau dit que l'analyse sera faite en 2018 par M. Yves Guillemette, responsable de l'informatique à la MRC, et qu'elle sera faite pour tous les bâtiments municipaux.

M. Bélisle dit que le coût mensuel de la ligne téléphonique est de plus de 80 \$/mois et qu'avec la fibre cela diminuerait les coûts considérablement.

M. Serge Brisson félicite M. Guy Lemieux pour l'activité qui a eu lieu à Deschaillons. Le petit Noah a vécu une journée mémorable avec les pompiers.

11. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

**RÉSOLUTION # 2017-10-239
levée de la séance**

SUR PROPOSITION DE Monsieur Yves Tousignant

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la présente séance soit levée (20h55).

ADOPTÉE

Mario Lyonnais
Préfet

Daniel Bélieau
Directeur général et secrétaire trésorier